

# Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants  
du Programme du diplôme

## Actualités

### **Notes au coordonnateur et lettres d'information**

Pour des actualités et des informations générales sur l'IB (par exemple, les nouvelles sur la recherche, les dernières nouveautés du magasin de l'IB ou les possibilités de perfectionnement professionnel), deux publications sont à votre disposition : la lettre d'information *Actualités mondiales de l'IB*, qui propose des actualités d'ordre général à la communauté de l'IB, et *L'IB dans la pratique*, qui se concentre sur les pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières actualités sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Les numéros archivés de ces deux lettres d'information sont disponibles sur le site Web public de l'IB à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/newsletters/>. Les coordonnateurs recevront automatiquement ces publications dans un courriel envoyé à l'adresse électronique qu'ils ont saisie dans le système d'information du Baccalauréat International (IBIS).

### **Le Programme du diplôme : des principes à la pratique (2015)**

Une version révisée du document intitulé *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique* sera publiée sur le Centre pédagogique en ligne (CPEL) en avril 2015. Celle-ci intègre des aspects des approches de l'enseignement et de l'apprentissage. Outre ces changements, ce guide important pour la mise en œuvre du programme constitue une mise à jour complète de la version 2009 et comprend des idées tirées du document intitulé *En quoi consiste le système éducatif de l'IB ?*

### **Approches de l'enseignement et de l'apprentissage**

Un rapport publié en août 2014 traitant de l'état d'avancement de ce projet peut être consulté sur le CPEL. Les documents suivants seront publiés sur le CPEL en janvier 2015 :

- *Approches de l'enseignement et de l'apprentissage dans le Programme du diplôme* – un guide publié en format numérique ;
- 26 vidéos de soutien pour les enseignants, les coordonnateurs, les chefs d'établissement et les directeurs ;
- 3 modèles de plans de travail des unités du Programme du diplôme – comprend une gamme d'échantillons vierges et remplis ;
- outils de réflexion pour les enseignants portant sur les approches de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 11 études de cas provenant d'établissements impliqués dans le projet pilote portant sur les approches de l'enseignement et de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 6 entretiens avec des spécialistes dans le domaine.

## Dans ce numéro :

**Actualités**

**Tronc commun**

**Matières des programmes  
propres aux établissements (PPE)**

**Langues**

**Individus et sociétés**

**Sciences**

**Mathématiques**

**Arts**

**Développement pédagogique et  
cycles de révision du Programme  
du diplôme**

**L'IB sur le Web**

## Projet relatif à la charge de travail des élèves

Depuis un certain nombre d'années, l'IB a reçu des preuves anecdotiques concernant la charge de travail des élèves du Programme du diplôme. Le service de recherche de l'IB met au point un projet d'enquête mondiale à grande échelle sur la charge de travail des élèves auquel près de 50 000 élèves prendront part. Le projet permettra d'étudier dans quelle mesure les élèves jugent le programme trop exigeant, de déterminer s'il provoque un niveau de stress préjudiciable à la santé ou au bien-être des élèves, et quels élèves sont les plus touchés. Le projet durera deux ans et comportera trois enquêtes auprès des élèves ainsi qu'une enquête auprès des coordonnateurs. En vue de s'y préparer, le service de recherche de l'IB a lancé une étude pilote en octobre 2014. Cette étude vise à tester et à parfaire les instruments d'enquête ainsi qu'à recueillir des éléments initiaux sur le niveau de bien-être et la charge de travail des élèves. Comme pour le projet principal, le projet pilote comportera des enquêtes auprès des élèves et des coordonnateurs. Une fois l'étude pilote achevée avec succès, le projet sera officiellement lancé à l'échelle mondiale en octobre 2016.

## Intégrité intellectuelle

L'IB a le plaisir d'annoncer la sortie de deux nouvelles publications (voir ci-après) portant sur l'intégrité intellectuelle. Les deux documents sont visibles sur chaque page des matières, sous la rubrique « Publications communes aux trois programmes », ainsi que sous **Domaines de soutien > Intégrité**, et ce, dans toutes les langues.

### *L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB*

Cette publication a pour but de soutenir les écoles du monde de l'IB dans l'élaboration d'une philosophie de l'intégrité intellectuelle. Elle offre des conseils sur la conception d'une stratégie qui associe la politique interne de l'établissement à de bonnes pratiques en milieu scolaire. Cette publication, qui favorise une approche positive, s'appliquera aux quatre programmes de l'IB. Elle présente également des exemples sur la façon de promouvoir l'intégrité intellectuelle afin que les élèves (quel que soit leur âge) en saisissent les valeurs fondamentales et se familiarisent avec ses aspects techniques. Elle vise à :

- développer une meilleure compréhension de l'intégrité intellectuelle et de sa relation avec les approches de l'apprentissage ;
- élaborer, à mettre en œuvre et à réviser la politique d'intégrité intellectuelle ;
- fournir un cadre afin d'identifier les aspects de l'intégrité intellectuelle dans le continuum des programmes de l'IB ;
- examiner les stratégies en vue de promouvoir l'intégrité intellectuelle dans tous les programmes de l'IB.

### *Savoir citer et référencer ses sources*

L'objectif de cette publication est de guider les membres de la communauté de l'IB afin qu'ils comprennent les attentes de l'IB sur la façon de référencer les sources d'idées, de termes ou de travaux d'autres personnes lors de la production d'un document ou d'un travail original. Elle fournit des indications sur la façon de citer ses sources et présente quelques-unes des différences entre les styles les plus largement utilisés. Les exigences de l'IB visent l'intégrité en indiquant quelles sont les idées et les termes qui n'appartiennent pas en propre à l'auteur et en précisant à quel endroit du texte ils se trouvent ; elles visent également la cohérence grâce au référencement de ces idées et de ces termes. Elle vise à :

- guider les membres de la communauté de l'IB afin qu'ils comprennent les attentes de l'IB en ce qui concerne la façon juste de citer et référencer leurs sources ;
- illustrer quelques-uns des styles les plus largement utilisés pour le référencement des sources ;
- obtenir des ressources en vue de soutenir le travail des élèves lorsqu'ils soumettent un travail (liste de contrôle des documents et tableau des éléments à inclure dans les références).

## Mise à jour des informations sur l'utilisation des calculatrices

Il est rappelé aux établissements scolaires que des informations sur l'utilisation des calculatrices sont disponibles sur le CPEL. Veuillez vous assurer que l'ensemble des enseignants et des candidats ont pris connaissance du document *Utilisation des calculatrices pendant les examens de 2014*. Il doit être rappelé aux candidats que tout manquement aux règles concernant les calculatrices peut entraîner une fraude.

### **Modifications concernant les exigences relatives aux calculatrices**

Les actualités suivantes ont été publiées sur le CPEL en avril 2011. Bien qu'elles soient surtout pertinentes pour les enseignants de mathématiques, elles concernent toutes les matières pour lesquelles des calculatrices sont nécessaires pendant les examens à partir de mai 2014.

#### **Calculatrices et tables statistiques**

Dans le cadre de la révision du programme de mathématiques, les livrets d'informations utilisés actuellement, contenant à la fois des formules et des tables statistiques, seront remplacés par des livrets de formules qui ne contiendront pas de tables statistiques. Les élèves devront obtenir des valeurs statistiques grâce à leurs calculatrices à écran graphique. Une mise à jour concernant les exigences minimales des calculatrices à écran graphique pouvant être utilisées lors des examens à partir de la session de mai 2014 sera effectuée afin de refléter cette modification. Cela signifie que certaines calculatrices à écran graphique, dont l'usage est actuellement approuvé, ne conviendront plus étant donné qu'elles ne permettront pas d'obtenir les informations statistiques

requis. Les établissements devront veiller à prendre ces points en compte lors de la planification à partir de la rentrée de septembre 2014.

Les informations publiées sur le forum du CPEL consacré aux calculatrices seront mises à jour chaque année afin d'offrir des informations complémentaires sur les calculatrices à écran graphique autorisées lors des sessions d'examens.

## Nouvel outil en ligne pour les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion

Un nouveau système permettant de demander des aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion a été lancé sur IBIS. L'option « Demande d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion » est accessible en cliquant sur l'onglet **Candidat** et remplacera intégralement la *Demande de dispositions spéciales pour l'évaluation* (formulaire D1).

- Les demandes pour les candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation peuvent désormais être effectuées au moyen du nouveau système en ligne, et ce processus sera obligatoire à partir de la session de mai 2015.
- En ce qui concerne les candidats demandant l'accès à des épreuves modifiées, il est obligatoire pour les coordonnateurs d'utiliser le système en ligne pour effectuer toutes les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion qui doivent prendre effet immédiatement.

Conjointement au système en ligne, l'IB a révisé sa politique et rédigé un nouveau document. Le nouveau document, *Candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation*, est disponible sur IBIS et sur le CPEL. Cette version révisée inclut de nouveaux critères et de nouvelles informations concernant les pièces justificatives. Nous vous invitons à lire attentivement ce document qui vous aidera à remplir les demandes.

## Symposium Peterson de l'IB sur la pédagogie 2015

Le symposium Peterson de l'IB sur la pédagogie 2015 vise à soulever des questions et à encourager une réflexion innovante. Le symposium Peterson de l'IB sur la pédagogie 2015 s'intitule « **Making time for creativity: why does it matter?** » (Pourquoi est-il important d'accorder du temps à la créativité ?)

Nous explorerons le rôle de la créativité dans les établissements scolaires, les études supérieures, l'industrie et au-delà. Nous inviterons des experts en la matière, locaux et mondiaux, à se joindre à nous.

Les établissements peuvent participer de deux façons différentes tout aussi intéressantes l'une que l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le CPEL.

## Tronc commun

### Mémoire

En raison de la mise à l'essai de la proposition d'un nouveau modèle d'évaluation, la nouvelle version du *Guide du mémoire* sera publiée en 2016 (pour première utilisation en 2016 et première évaluation en 2018).

### Exemples de mémoires disponibles sur le CPEL

Le nombre d'exemples de mémoires disponibles sur le CPEL augmentera après la session d'examens de mai 2015, et inclura des exemples de mémoire en science du sport, de l'exercice et de la santé.

### Mémoires et autres composantes de l'évaluation

Le mémoire n'est pas le prolongement de la tâche d'évaluation interne ou de toute autre composante évaluée pour une matière. Les élèves doivent s'assurer qu'ils comprennent clairement la distinction entre le mémoire et les autres tâches d'évaluation. Bien qu'il y ait inévitablement un certain chevauchement en ce qui a trait aux compétences développées, il existe des distinctions claires entre les tâches, et le mémoire ne doit pas être fondé sur les mêmes données qui ont été recueillies pour une autre composante de l'évaluation, ou fondé de façon notable sur les sources secondaires utilisées.

Il est de la responsabilité de l'élève de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son mémoire et un autre travail qu'il prépare aux fins d'évaluation dans d'autres composantes. Les superviseurs jouent un rôle important dans l'orientation des élèves sur cette question. Cela signifie de s'assurer que les élèves comprennent les différentes exigences de la tâche, notamment en ce qui concerne :

- la présentation des documents : le mémoire est rédigé sur le modèle d'un travail scolaire écrit ;
- les différents critères d'évaluation pour les tâches ;
- les différentes recommandations relatives à l'utilisation des deux sources d'information existantes et de leur propre collecte de données.

Les mémoires doivent, lorsque cela est approprié en fonction de la matière et selon les orientations données, inclure des preuves de la consultation de sources secondaires afin d'établir le contexte et la pertinence du sujet à l'étude. L'équilibre entre l'utilisation de sources existantes et de données recueillies par l'élève dépendra de la matière. Les élèves doivent donc s'assurer qu'ils ont lu et compris la section du *Guide du mémoire* consacrée à la matière.

Les élèves qui soumettent un mémoire en utilisant le travail d'une autre composante d'évaluation, telle qu'une composante de l'évaluation interne, risquent de ne pas obtenir leur diplôme puisque cela est considéré comme un cas de mauvaise conduite.

### Rapports pédagogiques sur le mémoire

Étant donné que la nature du mémoire reste inchangée, les rapports pédagogiques ne sont pas produits au cours de chaque session, à moins que de nouveaux problèmes surviennent ou que de nouvelles matières soient ajoutées. Lorsqu'un rapport pédagogique intermédiaire sur le mémoire fait l'objet de mises à jour, ces dernières doivent être lues conjointement avec le rapport pédagogique sur le mémoire concerné. Les rapports pédagogiques sur le mémoire doivent faire l'objet d'une révision en mai 2015.

### Pertinence des questions de recherche et domaines d'inscription

Veillez noter que l'IB ne fournira de conseils ni sur les domaines d'inscription pour les questions de recherche proposées, ni sur la pertinence de la question de recherche, puisqu'il s'agit d'éléments évalués du mémoire. Pour obtenir le conseil des pairs, il est recommandé de consulter le forum consacré au mémoire sur le CPEL.

### Formulaire de réflexion sur la planification et la progression

En juillet 2014, un formulaire intitulé *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* a été mis à la disposition de tous les établissements afin de soutenir le processus de supervision du mémoire. De plus amples informations seront publiées sur le CPEL en temps opportun pour les établissements qui souhaiteraient commencer à utiliser ce formulaire avant son introduction obligatoire en 2016, à des fins internes.

### Critères d'évaluation du mémoire

Il a été porté à notre attention qu'une erreur s'est glissée dans la traduction du critère A dans la version espagnole du guide. L'actuelle version espagnole du guide stipule que la question de recherche doit impérativement être énoncée dans l'introduction. Cependant, il doit être indiqué que la question de recherche doit être exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture. Veuillez noter que les versions anglaise et française du guide sont correctes.

Le critère A doit stipuler ce qui suit.

- Critère A : question de recherche
- (Objectifs d'évaluation 1 et 2)

Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle le but du mémoire est spécifié. Dans de nombreuses matières, l'objectif du mémoire est normalement énoncé sous la forme d'une question, d'où le nom de ce critère. Toutefois, pour certaines disciplines, il est préférable ou possible de formuler la recherche différemment.

Niveau	Descripteur
0	La question de recherche n'est soit pas exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture, soit ne se prête pas à une étude méthodique dans la matière dans laquelle le mémoire est présenté.
1	La question de recherche est soit exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture mais n'est pas clairement formulée, soit trop vaste pour pouvoir être traitée de manière satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.
2	La question de recherche est exprimée avec clarté soit dans l'introduction ou sur la page de couverture et elle se concentre sur un sujet bien défini, ce qui rend possible une étude satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.

Veillez vérifier que cette erreur a bien été portée à la connaissance des examinateurs chargés d'évaluer les mémoires en espagnol et que ces derniers ne manqueront pas d'appliquer le critère conformément à ce qui est stipulé dans les descripteurs présentés ici, et non dans ceux énoncés dans la version espagnole du guide.

### Mémoire en étude du monde contemporain

#### Modification des modalités d'inscription au mémoire en étude du monde contemporain à compter de la session de mai 2014

La phase de mise à l'essai du mémoire en étude du monde contemporain a révélé des schémas récurrents au niveau des choix des candidats, qui privilégient clairement certains grands thèmes mondiaux pour leurs recherches. Afin que les mémoires puissent être attribués de la façon la plus pertinente aux examinateurs des mémoires en étude du monde contemporain, il a été décidé de répartir les mémoires en six thèmes mondiaux. À partir de la session de mai 2014, les thèmes du mémoire en étude du monde contemporain seront intégrés dans le processus d'inscription. Les coordonnateurs seront invités à inscrire les candidats dans les options suivantes :

- science, technologie et société ;
- culture, langue et identité ;
- conflit, paix et sécurité ;
- égalité et inégalité ;
- santé et développement ;
- durabilité environnementale et économique.

Les établissements doivent noter que les exigences relatives au mémoire en étude du monde contemporain n'ont pas changé depuis la publication du *Guide du mémoire*, qui renseigne les élèves sur la façon de mener leurs études. L'introduction des thèmes est liée au processus d'inscription de façon à ce que les mémoires soient alloués avec précision. L'ampleur du domaine couvert par le cours d'étude du monde contemporain exige cette modification logistique de nos processus d'inscription. Les établissements scolaires et les élèves doivent seulement choisir le thème qui est le plus proche de l'étude qu'ils ont entreprise. Tous les mémoires en étude du monde contemporain seront évalués en tant que mémoires en étude du monde contemporain, et conformément aux exigences figurant dans le *Guide du mémoire*.

### Identification des matières du mémoire en étude du monde contemporain

Il est rappelé aux établissements, aux superviseurs et aux candidats que, en plus d'identifier le thème retenu pour le mémoire, les candidats **doivent** indiquer clairement au début de celui-ci les matières du Programme du diplôme qu'ils utilisent pour explorer le thème choisi. Le choix du thème ne rend pas explicite les matières utilisées. Ces dernières doivent être indiquées afin que les examinateurs puissent évaluer le mémoire de manière adéquate.

Pour toute question, veuillez visiter le forum dédié au mémoire en étude du monde contemporain sur le CPEL.

### Modification du calendrier pour le chargement électronique des mémoires

Nous informons les coordonnateurs que l'IB travaille à la mise en place de l'envoi par voie électronique de tous les travaux des candidats, notamment les mémoires, les travaux écrits et les échantillons de travaux pour l'évaluation interne. Une annonce sera publiée lorsque la session à partir de laquelle les mémoires doivent être téléchargés sera confirmée.

### Liens vers des ressources externes dans un mémoire

Quelle que soit la matière, le mémoire doit être rédigé sur le modèle d'un article publié dans une revue spécialisée ou d'un rapport de recherche, et il doit pouvoir exister par lui-même et être compris sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes ou de consulter des documents d'accompagnement tels que des DVD. Lorsqu'il évalue le mémoire, l'examineur n'a aucune obligation de se référer aux documents qui ne sont pas inclus dans le mémoire lui-même.

De même que pour les annexes, si l'information se trouvant au cœur d'un argument est comprise ou établie dans un lien externe, elle sera traitée comme si l'élément n'avait pas été exprimé. Par exemple, si l'évaluation et l'analyse sont contenues uniquement dans le lien externe et non dans le corps du mémoire, cela pourrait affecter le critère F (*utilisation de compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière*). Les examinateurs ont été informés de ces instructions.

### Présentation des références dans le mémoire

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'ils doivent communiquer aux superviseurs et aux élèves les informations ci-dessous, auparavant publiées dans les *Notes au coordonnateur* et relatives à la mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui. Ces informations complètent les exigences de forme du mémoire figurant dans le guide le plus récent.

### Mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui

Nous rappelons aux coordonnateurs et aux enseignants que les candidats **doivent** citer toutes les sources utilisées dans les travaux soumis à l'évaluation. Les informations fournies ci-après visent à clarifier cette exigence.

Les travaux que les candidats au Programme du diplôme remettent pour l'évaluation se présentent sous diverses formes et peuvent inclure des supports tels que du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques. Si un candidat utilise les travaux ou les idées d'une autre personne, il doit en citer la source en appliquant de manière cohérente une méthode de mention des sources conventionnelle. Tout candidat ne respectant pas cette exigence sera soupçonné d'avoir commis une infraction au règlement qui pourra donner lieu à l'application d'une sanction par le comité d'attribution des notes finales de l'IB.

L'IB ne prescrit pas de méthode particulière à imposer aux candidats en ce qui concerne la mention des sources ou la présentation des citations au sein du texte ; cette décision est laissée à la discrétion des membres du personnel ou du corps enseignant concernés de l'établissement. En raison du large éventail de matières, des trois langues d'usage et de la diversité des méthodes de mention des sources, il serait irréalisable et restrictif de privilégier l'emploi de méthodes particulières. Dans la pratique, certaines méthodes sont plus largement utilisées, mais les établissements sont libres de choisir une méthode adaptée à la matière concernée et à la langue dans laquelle les candidats rédigent leur travail. Quelle que soit la méthode adoptée par l'établissement pour une matière donnée, il est attendu des candidats qu'ils fournissent au minimum les informations suivantes : le nom de l'auteur, la date de publication, le titre de la source et les numéros de page, selon le cas.

Les candidats doivent utiliser une méthode conventionnelle et l'appliquer de manière cohérente afin de citer toutes les sources utilisées, y compris les sources paraphrasées ou résumées. Lors de la rédaction d'un texte, les candidats doivent établir une distinction nette entre leurs propres idées et celles empruntées à autrui en utilisant des guillemets (ou tout autre moyen tel que la mise en retrait du texte) suivis d'une citation adaptée renvoyant à une référence dans la bibliographie. Si une source électronique est citée, la date de consultation doit impérativement être précisée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement

l'utilisation des méthodes de mention des sources, mais qu'ils démontrent que toutes les sources ont été citées. Les candidats doivent être informés qu'ils sont tenus de mentionner l'origine du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques dont ils ne sont pas l'auteur. Là encore, ils doivent utiliser une méthode adéquate de mention/citation des sources.

### Mémoires du groupe 1

Veillez noter que, sur la base de la section portant sur le mémoire du groupe 1 (voir page 31 du *Guide du mémoire*), l'option de la 3<sup>e</sup> catégorie doit s'intituler comme suit :

« 3<sup>e</sup> catégorie – Études en langue fondées sur un ou des textes initialement rédigés dans la langue dans laquelle le mémoire est présenté. »

### Mémoires de langues (groupe 1 et groupe 2)

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils soumettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture du mémoire. Par exemple :

Pour le groupe 1 : anglais A, 2<sup>e</sup> catégorie ; allemand A, 3<sup>e</sup> catégorie ; espagnol A, 1<sup>e</sup> catégorie.

Pour le groupe 2 : français B, 1<sup>e</sup> catégorie ; allemand B, 2<sup>e</sup> catégorie (a) ; espagnol B, 3<sup>e</sup> catégorie.

### Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2<sup>e</sup> catégorie dans le groupe 2

Ce qui suit donne des précisions sur la 2<sup>e</sup> catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact culturel est tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont donnés ci-dessous.

<p><b>Documents écrits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• journaux ;</li> <li>• magazines ;</li> <li>• titres de journaux ;</li> <li>• articles ;</li> <li>• livres (autres que des œuvres littéraires) ;</li> <li>• dessins humoristiques ;</li> <li>• publicités ;</li> <li>• prospectus, brochures ou manifestes ;</li> <li>• lois ou réglementations ;</li> <li>• documents ou enregistrements historiques.</li> </ul>	<p><b>Documents oraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• scénarios ;</li> <li>• programmes radiophoniques ou télévisés ;</li> <li>• paroles de chansons ;</li> <li>• entretiens.</li> </ul> <p><b>Documents visuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• œuvres des beaux-arts ;</li> <li>• architecture (bâtiments, monuments, etc.) ;</li> <li>• films ;</li> <li>• timbres.</li> </ul>
--	---

### Symboles culturels :

- articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels) ;
- aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels) ;
- marques (en tant que témoignages culturels).

### Les éléments suivants ne constituent pas des « artefacts culturels » :

- événements politiques (élections, référendums) ;
- événements historiques ;
- mouvements sociaux (manifestations) ;

- problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.) ;
- villes et régions (mémoire de type « guide de voyage ») ;
- groupes ethniques (minoritaires) ;
- tendances dans les médias ;
- styles musicaux ;
- sports ;
- traditions ;
- institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.).

### Mémoires de politique mondiale du groupe 3 Individus et sociétés

Le nouveau cours de politique mondiale sera une matière principale deviendra une matière principale dont l'enseignement débutera en 2015, pour première évaluation en 2017. Étant donné la date de lancement de cette matière et l'actuelle révision du guide du mémoire, il ne sera pas possible d'effectuer un mémoire en politique mondiale avant la publication du nouveau guide du mémoire qui en 2016, pour une première évaluation en 2018. Les élèves qui souhaitent effectuer un mémoire dans un des domaines du cours de politique mondiale, tels que les droits de l'homme ou la paix et les conflits, sont invités à examiner les matières actuellement disponibles dans le *Guide du mémoire* pour déterminer où leur sujet serait le mieux placé.

### Théorie de la connaissance (TdC)

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance est publiée pour chaque session d'examen. Tous les candidats (y compris les candidats de reprise) doivent rédiger leur essai sur l'un des sujets imposés propres à la session d'examen concernée. Ces derniers sont publiés sur le CPEL le 1<sup>er</sup> septembre pour la session de mai de l'année suivante et le 1<sup>er</sup> mai pour la session de novembre de la même année.

Veillez noter que les essais ne portant pas sur le bon sujet imposé par l'IB se verront automatiquement attribuer une note de zéro. Il est extrêmement important que les établissements scolaires prennent ces informations très au sérieux. En effet, les nouvelles exigences du Programme du diplôme entreront en vigueur en mai 2015 et stipulent qu'un candidat ayant obtenu un E en théorie de la connaissance ne pourra pas

se voir décerner le diplôme, et ce, indépendamment du nombre total de points qu'il aura obtenu. Il incombe aux établissements de s'assurer que chaque candidat rédige son essai sur le bon sujet imposé pour la session.

Nous rappelons aux établissements que la page de couverture électronique contient toutes les informations relatives au candidat exigées par l'examineur. Les candidats ne doivent pas inscrire leur nom, le numéro de la session ou le nom / logo de leur établissement scolaire dans les entêtes ni les pieds de page des pages de leur essai de TdC. Ils sont autorisés à soumettre leur essai dans l'une des langues d'usage pour la théorie de la connaissance suivantes : anglais, espagnol, français, allemand, chinois (simplifié) ou chinois (traditionnel).

### À partir de la session de mai 2015

Le nouvel outil d'évaluation (notation reposant sur l'impression générale) et le formulaire accompagnant l'exposé (TK/PPD) seront utilisés à partir de la session d'examens de mai 2015. Le formulaire TK/PPD (pour premiers examens en 2015) est disponible sur le CPEL dans la section « Évaluation » et sera inclus dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* (2015). Il est rappelé aux établissements scolaires remplissant le formulaire TK/PPD dès la prochaine session qu'il est de leur responsabilité de conserver dans un endroit sûr les travaux des élèves avant de les charger en mars/septembre de la session correspondante. À partir de 2015, tous les établissements scolaires devront charger les formulaires TK/PPD par voie électronique.

Veuillez noter que **chaque candidat** doit remplir un formulaire TK/PPD. Pour les exposés en groupe, chaque candidat du groupe doit soumettre à l'enseignant son **propre** formulaire, qui sera identique aux formulaires soumis par les autres membres du groupe.

Les établissements scolaires doivent s'assurer que le formulaire qu'ils chargent sur IBIS pour chaque candidat de l'échantillon comporte la note d'évaluation interne qu'ils ont consignée dans IBIS.

### **Théorie de la connaissance : formulaire de planification et de progression**

Dans le cadre d'un effort pour renforcer les contrôles et l'intégrité de l'essai de théorie de la connaissance, l'IB prévoit d'introduire un processus de supervision plus structuré. Il vise à garantir l'authenticité des travaux des candidats et à s'assurer que chaque candidat recevra le soutien dont il a besoin de la part de l'enseignant lors de la rédaction de son essai.

Tel que conseillé dans la section intitulée « Rôle de l'enseignant » du guide de théorie de la connaissance, ce processus se composera de trois entretiens entre l'élève et l'enseignant. De brèves informations concernant ces réunions seront incluses dans le formulaire *Théorie de la connaissance – Réflexions sur la planification et la progression de l'essai*, qui

fera partie intégrante du processus formel de soumission de l'essai de TdC.

Lors du premier entretien, l'élève et l'enseignant discutent des sujets imposés afin d'aider l'élève à choisir le sujet qui lui convient le mieux. Pendant l'entretien intermédiaire, l'élève peut présenter son travail (une exploration dudit sujet) à l'enseignant sous une forme écrite, telle une série de remarques et d'idées une fois que des progrès importants ont été réalisés. Enfin, au cours du dernier entretien, qui a lieu vers la fin du processus, l'élève peut présenter une version préliminaire complète de l'essai à l'enseignant. Celui-ci peut lui fournir des commentaires écrits de nature générale (mais il ne peut pas noter ou corriger la version préliminaire). L'élève est encouragé à inclure directement sur le formulaire un bref résumé de chaque entretien pendant ou après chaque échange. En outre, il est obligatoire que l'élève comme l'enseignant signent le formulaire afin de garantir que l'authenticité des informations comprises dans celui-ci.

Tous les candidats de TdC, quel que soit l'établissement scolaire dans lequel ils étudient, devront obligatoirement soumettre ce formulaire. Il doit être rempli par le candidat et l'enseignant, chargé avec l'essai et soumis par le coordonnateur.

### **Créativité, action, service (CAS)**

Le document intitulé *Créativité, action, service : renseignements supplémentaires* est disponible sur la page du CPEL consacrée au programme CAS. Ce document a été conçu afin de répondre aux questions fréquemment posées sur le guide actuel de CAS.

Le nouveau guide de CAS ainsi que le matériel de soutien pédagogique, en vigueur à compter de septembre 2015, seront publiés en mars 2015.

Veuillez prendre note que *créativité, action, service* deviendra *créativité, activité, service* en septembre 2015. Les coordonnateurs sont incités à consulter les nouveaux documents de CAS dès leur publication.

## Matières des programmes propres aux établissements (PPE)

### **Modifications des guides du groupe 4 pour les PPE**

Les guides du groupe 4 pour deux matières des programmes propres aux établissements, astronomie et science de la mer, sont actuellement mis à jour par souci de cohérence avec les nouveaux guides de sciences et le projet du groupe 4. Ces deux guides devaient être prêts pour premier enseignement en septembre 2014. Cependant, le guide d'astronomie n'est pas encore finalisé et sera prêt dans la première partie du mois de mai 2015, pour le premier enseignement en septembre 2015 et les premiers examens en 2017. Pour vous préinscrire afin de

recevoir un exemplaire du nouveau guide d'astronomie ou de science de la mer, ou pour recevoir un exemplaire des guides actuels, veuillez contacter le service *L'IB vous répond*. Pour le moment, ces deux guides pédagogiques ne sont proposés qu'en anglais.

Veuillez noter que, comme toutes les matières des PPE, celles-ci ne sont disponibles qu'au niveau moyen, et les établissements doivent déposer une demande d'autorisation pour les proposer.

## Langues

### Mises à jour des guides de langue A

Les guides de langue A : littérature, de langue A : langue et littérature, et de littérature et représentation théâtrale ont été mis à jour en août 2013 pour inclure des informations sur l'utilisation d'œuvres choisies en dehors de la liste d'œuvres traduites (PLT) ou de la liste d'auteurs prescrits (PLA) pour le cours de langue A, si le programme d'études l'exige. Pour les premiers examens de 2015, un nombre de points maximum sera appliqué pour des critères spécifiques dans les composantes d'évaluation indiquées ci-après, si les candidats utilisent des œuvres ne figurant pas dans la PLT ou des auteurs ne figurant pas dans la PLA, comme exigé dans le guide :

- langue A : littérature, épreuve 2 (NM et NS), critère A
- langue A : littérature, travail écrit (NM et NS), critère B
- langue A : littérature, commentaire oral individuel (NM), critère A
- langue A : littérature, commentaire oral individuel et discussion (NS), critères A et D
- langue A : langue et littérature, commentaire oral individuel (NM et NS), critère A
- littérature et représentation théâtrale, travail écrit, critère B

Pour obtenir plus d'informations, il est fortement recommandé aux établissements de consulter les guides mis à jour ainsi que le document intitulé *Résumé des modifications pour les premiers examens en 2015*, disponible sur le CPEL. Il leur est rappelé que le nombre de points maximum indiqué dans les versions mises à jour des guides entrera en vigueur à partir des examens de 2015.

### Questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement

Les questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement des sessions d'examens de mai et de novembre 2016 sont disponibles sur le CPEL. Veuillez noter

que cette série de questions est spécifique aux sessions d'examens 2016. Les élèves inscrits aux sessions d'examens de 2015 doivent utiliser les questions publiées sur le CPEL pour l'année concernée.

Le commentaire oral formel consiste en une analyse littéraire approfondie du passage ou du poème. En préparant chacune des dix questions pour les deux œuvres étudiées, il est attendu des élèves qu'ils tiennent compte de la façon dont les caractéristiques littéraires telles que le langage, le style, le ton et la voix produisent des effets particuliers.

### Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement* est à présent disponible sur le CPEL. Ce document explique ce que sont les cours de langue A : littérature étudiés en autodidaxie avec le soutien de l'établissement, en apportant des précisions sur le contenu et les procédures applicables, et en faisant des suggestions quant à l'organisation et à la supervision de ces cours. Une section est spécialement consacrée aux élèves étudiant une langue en autodidaxie, et des conseils spécifiques à chaque langue sont donnés pour les nombreuses langues automatiquement proposées aux examens ou celles pouvant être admises sur demande spéciale.

### Travail écrit – Langue B et langue ab initio

Les modalités du travail écrit pour les cours de langue B et de langue *ab initio* ont été révisées, et les versions suivantes des guides pédagogiques sont désormais disponibles sur le CPEL.

- *Guide de langue B* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.
- *Guide de langue ab initio* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Clarifications concernant les travaux écrits d'acquisition de langues (premiers examens en 2015)* est à présent disponible sur le CPEL. Ce document remplace les sections relatives aux travaux écrits de langue B et de langue *ab initio* dans le document *Clarifications concernant les cours des groupes 1 et 2 (premiers examens en 2013)*, ainsi que les vidéos en anglais *Introducing group 2, language B* et *Introducing group 2, language ab initio*. Il doit être lu parallèlement au *Guide de langue B (premiers examens en 2015)* et au *Guide de langue ab initio (premiers examens en 2015)* et a pour objectif d'éclaircir certains points tels que le déroulement, la supervision, le format et la présentation des travaux écrits.

## Révision du programme de langues classiques

La révision du programme de langues classiques est terminée, et les documents concernant le nouveau cours (guide pédagogique, matériel de soutien pédagogique, spécimens d'épreuve) sont disponibles sur le CPEL pour première utilisation en septembre 2014 (établissements faisant passer les examens en mai) et janvier 2015 (établissements faisant passer les examens en novembre). Les premiers examens pour le nouveau cours auront lieu en 2016.

## Modifications apportées au document intitulé *Classical languages guide* (en anglais uniquement ; pour premiers examens en 2016)

Certaines incohérences et formulations ambiguës ont été identifiées dans le nouveau *Classical languages guide* (en anglais uniquement ; publié en février 2014) et le nouveau matériel de soutien pédagogique pour premiers examens en 2016. En conséquence, certaines modifications ont été apportées afin de résoudre ces problèmes.

Les sections suivantes du guide ont été modifiées dans les versions publiées disponibles sur le CPEL.

À la page 19, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le latin :

- sous la liste 1, NM et NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *Epistulae Morales* 1.1, 16 » a été remplacé par « Seneca, *Epistulae Morales* 1, 16 » ;
- Sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2.1 – 3.8 » a été remplacé par « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2 – 3 » ;
- Sous la liste 2, NM et NS (pour examens en 2019, 2020, 2021), option C : « Love poetry », « Catullus, *Carmina* 2A » a été remplacé par « Catullus, *Carmina* 2 ». La liste des poèmes de Catulle (Catullus) reste quant à elle inchangée.

À la page 20, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le grec ancien :

- sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option C : « Tragedy », « Euripides, *Electra* 773 – 859, 999 – 1148 » a été remplacé par « Euripides, *Electra*, 774 – 858, 998 – 1146 ».

À la page 34, sous le titre « Internal assessment details », la phrase « While primary sources may include post-classical evidence, the majority of primary sources must come from the classical world » a été supprimée.

À la page 35, sous le titre « Sources », le 2<sup>e</sup> point puce (« How is Ovid's depiction of Daedalus and Icarus [...] ? ») et le point puce en retrait sous celui-ci (« Quotations from the *Metamorphoses* [...] ») ont été supprimés.

À la page 41, sous l'annexe « Glossary of subject-specific terms », un nouveau terme a été ajouté :

**Argument** A coherent series of statements that serve as evidence to answer the research question.

Enfin, dans le matériel de soutien pédagogique pour les langues classiques (*Classical languages teacher support material*), sous le titre « Individual study », le 5<sup>e</sup> paragraphe a été modifié comme suit (les modifications sont en *italiques*) :

« Primary sources refer to those which are the product of classical antiquity, either textual or material. For example, quotations from a classical text, architectural plans of a Roman temple, inscriptions from tombs or photographs of Greek vases are all primary sources. A Renaissance painting of a scene from classical mythology is **not** a primary source. *However, students may still use in their annotations Renaissance interpretations of classical material, as they would use secondary literature, to support their analysis.* »

## Individus et sociétés

### Nouveaux guides

Les guides, le matériel de soutien pédagogique et les spécimens d'épreuve pour les nouveaux cours du groupe de matières Individus et sociétés, dont l'enseignement commence en 2014 (gestion des entreprises et philosophie) sont désormais disponibles sur le CPEL. Pour chacune des matières, le nouveau matériel de soutien pédagogique contient des conseils pour les enseignants concernant l'enseignement du nouveau cours, ainsi que des exemples de tâches d'évaluation externe et interne. Ces exemples seront disponibles sous forme notée et non notée, et comporteront les commentaires détaillés des réviseurs de notation. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme.

Tous les animateurs d'atelier ont suivi une formation en ligne sur les nouveaux cours. Des ateliers traditionnels portant sur ces nouveaux cours sont actuellement organisés par matière dans le monde entier. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur <http://www.ibo.org/fr/events/>.

### Histoire (modules 1 et 2)

Une légère modification sera apportée à l'épreuve 1 de **novembre 2014** en ce qui concerne les références (les brèves légendes utilisées pour informer les candidats des origines et de la nature d'une source) sur les épreuves d'examen. Il est demandé aux coordonnateurs d'en informer les professionnels concernés dans leur établissement.

Le contenu des références a été modifié pour permettre aux candidats de se concentrer davantage sur les facteurs clés pertinents aux questions. Par ailleurs, afin que les auteurs de

l'épreuve 1 puissent citer entièrement les origines des sources, les informations complémentaires pourront être ajoutées à la fin de l'épreuve dans la nouvelle section « Remerciements ».

Les candidats doivent **utiliser uniquement les informations citées dans les sources et références pour appuyer leurs réponses et ignorer la section « Remerciements »**. Les informations complémentaires mentionnées dans les remerciements ne sont pas pertinentes pour répondre aux questions. Les candidats n'auront pas de points supplémentaires en les utilisant.

Des exemples de références modifiées et des sections « Remerciements » sont disponibles sur le CPEL.

Veuillez noter que ce développement n'aura **aucun impact sur ce qui est attendu des candidats pour cette épreuve**. Il permet uniquement de simplifier les références tout en créditant de manière complète l'origine des sources.

## Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

Depuis la session de mai 2013, tous les élèves du cours de TISG doivent inclure une capture vidéo d'écran du produit en fonctionnement dans leur projet de TISG au niveau moyen et au niveau supérieur. De plus amples informations sur la méthode d'envoi sont disponibles dans l'édition 2014 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Veuillez noter qu'il n'y aura **pas de chargement électronique** des projets en 2014.

## Philosophie

Le nouveau *Guide de philosophie* est maintenant disponible sur le CPEL, pour premier enseignement en 2014 et première évaluation en mai 2016.

Pour les sessions d'examens de mai 2014, novembre 2014 et mai 2015, nous attirons l'attention des enseignants et des candidats sur le fait que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'il n'est pas obligatoire qu'elle contienne un extrait de texte et une illustration.

Des modifications ont été apportées aux critères B et C pour l'épreuve 1 NM/NS ainsi qu'aux critères B et D pour l'épreuve 3 NS. Ces modifications sont sans incidence pour les élèves et visent à faciliter la tâche des examinateurs en leur fournissant des éclaircissements. Les nouveaux critères d'évaluation sont disponibles dans la version mise à jour du guide sur le CPEL. Ces critères sont utilisés depuis la session de mai 2013.

Dans toutes les épreuves d'examen, les instructions ont également été modifiées afin de clarifier les tâches pour les élèves. Ces nouvelles instructions sont utilisées depuis la session de mai 2013. Elles sont fournies ci-contre à titre d'information.

### Épreuve 1 NM/NS

Lors de la rédaction de vos réponses, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- faire preuve d'une bonne connaissance et compréhension des questions philosophiques appropriées ;
- analyser, développer et évaluer de façon critique des idées et des arguments pertinents ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- proposer une réponse personnelle à la question d'examen qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Rédigez une réponse (d'environ 800 mots) dans laquelle :

- vous identifierez dans cet extrait un concept ou un problème philosophique central qui répond à la question: « Qu'est-ce qu'un être humain ? » ;
- vous examinerez deux différentes approches philosophiques au concept ou au problème philosophique que vous avez identifié ;
- vous expliquerez et évaluerez le concept ou le problème philosophique que vous avez identifié.

### Épreuve 2 NM/NS

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie, et faire preuve d'une bonne compréhension de la terminologie spécifique à l'auteur ;
- faire preuve d'une compréhension des exigences spécifiques de la question ;
- fournir des références aux idées et arguments présentés dans le texte ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- développer une évaluation critique des idées et arguments présentés dans le texte ;
- proposer une réponse personnelle à la prise de position de l'auteur qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

**Épreuve 3 NM/NS**

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- développer une réponse organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie;
- identifier des questions pertinentes concernant l'activité philosophique soulevée dans le texte ;
- adopter votre propre point de vue sur la nature même de la philosophie en tant qu'activité en rapport avec les idées développées dans le texte ;
- vous inspirer des compétences acquises, des documents étudiés et des idées développées tout au long du cours et en démontrer une appréciation globale.

**Découverte de l'activité philosophique – Texte inconnu**

Lisez le texte ci-dessous, puis rédigez une réponse (environ 800 mots). Votre réponse sera notée sur 30. Veuillez inclure dans votre réponse :

- une description concise de l'activité philosophique telle qu'elle est présentée dans le texte ;
- une analyse des questions pertinentes relatives à l'activité philosophique présentée dans le texte, en faisant le lien avec votre expérience de la philosophie tout au long du cours ;
- des références pertinentes au texte qui démontrent votre compréhension de l'activité philosophique ;
- votre évaluation personnelle des questions relatives à l'activité philosophique soulevées dans le texte.

**Psychologie****Des correcteurs requis à titre d'essai pour le cours de psychologie du Programme du diplôme**

Dans le cadre du processus de révision du cours de psychologie du Programme du diplôme, la structure et les critères de notation pour l'évaluation interne sont en cours de révision.

Les nouveaux critères utilisés pour la notation doivent être mis à l'essai afin d'évaluer leur degré d'utilité pour les enseignants. Pour cela, nous avons besoin de dix correcteurs, à titre d'essai, pour noter dix copies chacun, puis remplir un formulaire de retour d'information. Cela permettra à l'équipe chargée de la révision de recueillir des informations sur les adaptations nécessaires à apporter aux critères.

Nous recherchons des correcteurs, à titre d'essai, ayant différents niveaux d'expérience. Il est toutefois nécessaire que ces correcteurs aient une expérience de notation d'au moins un an dans le cadre de l'évaluation interne actuelle en psychologie NS.

La notation à titre d'essai sera payée à raison de 16,80 USD par copie, à quoi s'ajoutera un paiement supplémentaire de 16,80 USD pour chaque retour d'information effectué. Les

copies seront envoyées au début du mois de décembre 2014 et doivent être achevées en quatre semaines en même temps que le formulaire de rétroaction. Si vous souhaitez prendre part à la notation à titre d'essai, veuillez écrire à DPdevelopment@ibo.org en joignant un bref aperçu de votre expérience d'enseignement au NS.

**Anthropologie sociale et culturelle**

Le cycle de révision du programme d'anthropologie sociale et culturelle a été prolongé d'un an. Cette prolongation vise à permettre d'entreprendre une mise à l'essai appropriée des nouvelles composantes de l'évaluation, puis d'évaluer et de réviser les résultats. Le nouveau cours sera disponible pour premier enseignement en 2017 et première évaluation en 2019.

**Sciences****Nouveaux guides**

Les guides de sciences pour les nouveaux cours de physique, chimie, biologie et technologie du design ont été publiés en février 2014. Les spécimens d'épreuve et le matériel de soutien pédagogique ont été publiés avant le début de l'enseignement des nouveaux cours en août/ septembre 2014. Pour chaque matière, le matériel de soutien pédagogique contiendra une nouvelle section pour soutenir les enseignants en vue de l'enseignement du cours, ainsi que des exemples de la nouvelle évaluation interne. Ces exemples seront disponibles sous forme notée et non notée, et comporteront les commentaires détaillés des réviseurs de notation. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme.

**Projet pilote du nouveau cours de sciences au NM**

Les établissements scolaires pilotes pour le nouveau cours de sciences au NM ont été sélectionnés. Ce projet pilote de cinq ans commencera en septembre 2015.

**Systemes de l'environnement et sociétés**

La publication du nouveau *Guide de systèmes de l'environnement et sociétés* est prévue pour décembre 2014 en vue des premiers enseignements du cours en août/ septembre 2015. Une nouvelle évaluation interne avec une orientation interdisciplinaire claire a été élaborée, et les critères d'évaluation ont été mis à l'essai.

## Science du sport, de l'exercice et de la santé

Une forte demande d'un niveau supérieur (NS) de la matière est ressortie de l'enquête menée auprès des établissements. Par conséquent, nous allons poursuivre la création de nouveaux contenus. Pour plus d'informations sur les progrès réalisés, veuillez consulter le rapport de révision du programme du mois d'avril 2014 publié sur le CPEL. L'enseignement du niveau supérieur de science du sport, de l'exercice et de la santé est prévu pour septembre 2016.

## Mathématiques

### Nouveau programme d'études

Il est rappelé aux établissements que c'est en mai 2014 qu'ont eu lieu les premières évaluations des nouveaux programmes de mathématiques NM, d'études mathématiques NM et de mathématiques NS, ainsi que le remplacement du cours de mathématiques complémentaires NM par le nouveau cours de mathématiques complémentaires NS.

Nous attirons particulièrement l'attention des établissements dont la session d'examens est en novembre sur le fait que l'évaluation interne a complètement changé pour les mathématiques NM et les mathématiques NS avec le remplacement du dossier par l'exploration mathématique. Les enseignants doivent s'assurer de connaître ces développements et leurs répercussions sur l'évaluation. Des renseignements détaillés sur les changements sont disponibles dans les nouveaux guides et dans le matériel de soutien pédagogique, sur le CPEL. Des informations complémentaires sont fournies ci-après.

Nous aimerions également attirer votre attention sur le fait que les tables statistiques ne seront plus fournies et que les candidats devront utiliser leurs calculatrices à écran graphique pour obtenir ces données statistiques.

### Modification du guide de mathématiques NS et du guide de mathématiques complémentaires NS

Les documents ci-dessus ont subi deux légères modifications. Elles se trouvent dans la section 9.2 du guide de mathématiques NS et au même endroit de la section 5.2 du guide de mathématiques complémentaires NS, dans lesquelles deux occurrences de  $x \rightarrow \infty$  ont été remplacées par  $n \rightarrow \infty$ . Les enseignants doivent s'assurer que la version des guides qu'ils utilisent a été téléchargée après août 2014.

## Livret de formules pour les mathématiques NS et mathématiques complémentaires NS

Un changement mineur a été apporté à ce livret pour y inclure la formule de calcul de moyenne et de variance à partir d'une fonction génératrice des probabilités. Il figure dans la section 7.1 et ne concerne que les candidats qui ont choisi l'option statistiques et probabilités du cours de mathématiques complémentaires. Toutefois, tous les enseignants doivent s'assurer que la version la plus récente du livret de formules est fournie aux candidats pour la session d'examens de novembre 2014.

Une autre légère modification a été apportée au livret de formules pour les mathématiques NS et les mathématiques complémentaires NS. Dans la section 7.2, l'expression « cote z » a été supprimée. Les enseignants doivent s'assurer que la version du livret de formules qu'ils utilisent a été téléchargée après août 2014.

## Matériel d'examen – Feuilles de papier millimétré de l'IB

Lors des examens, si nécessaire, veuillez vous assurer que les candidats utilisent le papier millimétré de l'IB en vigueur, qui comporte une marge ombragée (similaire à celle des livrets de réponses). Les élèves qui écrivent les réponses sur du papier millimétré plus ancien, lequel ne dispose pas d'une marge, pourraient voir certaines de leurs réponses rognées pendant le processus de numérisation de la réponse du candidat. Le travail manquant ne sera pas corrigé.

## Arts

### Nouveaux guides

Les guides pour les nouveaux cours (premier enseignement en septembre 2014) d'arts visuels et de théâtre ont été publiés début 2014. Le matériel de soutien pédagogique et des exemples de travaux d'élèves pour chacune des matières sont désormais disponibles sur le CPEL. Pour chaque matière, le nouveau matériel de soutien pédagogique contient une section pour soutenir les enseignants en vue de l'enseignement du cours, ainsi que des exemples de travaux d'évaluation interne et externe, accompagnés de commentaires d'examineurs. Les enseignants sont vivement encouragés à considérer le matériel de soutien pédagogique comme une ressource essentielle pour l'enseignement du programme, même si, dans le cas des arts visuels, les exemples de portfolios sont des créations qui ne représentent pas la gamme complète des points, ni la variété des approches qu'un candidat peut adopter lors du processus de création du portfolio ou de l'étude comparative. Des échantillons authentiques seront fournis dès que le cours sera lancé.

## Arts visuels

Il est rappelé aux établissements scolaires que les travaux présentés pour l'évaluation en arts visuels doivent impérativement avoir été réalisés pendant la durée du cours. Le *Règlement général du Programme du diplôme* stipule à ce propos :

### Article 3 : candidats et leurs représentants légaux

3.2 Qu'il s'agisse du diplôme ou d'un certificat, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences du Programme du diplôme pendant les deux années que dure le programme.

Si les candidats présentent des travaux qui ont été réalisés en dehors de cette période, ces derniers ne seront pas pris en considération lors du processus d'évaluation.

### Envoi de travaux d'arts visuels : entretien audio ou vidéo ou commentaire écrit de 1 000 mots

Il est rappelé aux coordonnateurs que les candidats ont le choix de présenter soit un entretien audio ou vidéo de 15 minutes soit un commentaire de 1 000 mots. Il est important que le commentaire de 1 000 mots ne soit pas confondu avec la déclaration du candidat de 300 mots. Le document de 1 000 mots est un commentaire et doit être chargé à la même section que l'entretien puisqu'il s'agit d'une alternative à ce travail. La déclaration de 300 mots est la déclaration du candidat et doit décrire son parcours artistique tout au long du cours.

Un modèle pour la déclaration de 300 mots du candidat au format PDF modifiable est maintenant disponible sur le CPEL.

Les candidats peuvent choisir de fournir soit un entretien audio ou vidéo (de 15 minutes maximum) soit un commentaire écrit (de 1 000 mots maximum). Il s'agit pour eux d'une occasion de discuter et de commenter leur propre œuvre d'art et de mettre en évidence quels éléments de preuve de chacun des descripteurs de niveau ont été présentés dans les travaux réalisés en atelier (pour les candidats du NSA/NMA) ou dans les pages du cahier de recherche (pour les candidats du NSB/NMB) qu'ils ont inclus dans leur portfolio électronique. Des exemples de pistes visant à aider le candidat à mener à bien cette tâche sont disponibles sur le CPEL dans les *Directives à l'attention des enseignants pour le chargement en ligne des travaux d'arts visuels*.

Pendant leur entretien ou dans leur commentaire, les candidats doivent faire attention à ne parler que des œuvres incluses dans l'envoi électronique effectué sur IBIS. Il est important que le candidat indique toujours clairement à quelle œuvre (pour un élève du NSA/NMA) ou à quelle page de son cahier de recherche (pour un élève du NSB/NMB) il fait référence. Dans les entretiens vidéo ou audio, l'enseignant ne doit pas orienter la conversation par des pistes ou des questions fermées. Dans les entretiens vidéo, il faut éviter de montrer le candidat ou l'enseignant à l'écran.

### Réclamation concernant les résultats de

## catégorie 2

Nous rappelons aux coordonnateurs que ce service a été supprimé en mai 2014 pour les arts visuels et ne sera pas disponible pour toute la durée du cours actuel (derniers examens en novembre 2015).

### Report des notes

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'étant donné la structure complètement différente du modèle d'évaluation pour le nouveau cours d'arts visuels, les notes des candidats ne pourront pas être reportées après la mise en place de l'évaluation du nouveau cours à la session d'examens de mai 2016. Les candidats de reprise devront envoyer leurs travaux conformément aux exigences du nouveau guide.

## Musique

### Musique – Épreuve de compréhension auditive : œuvres imposées pour 2015 et 2016

Les deux œuvres imposées pour les sessions de mai et de novembre en 2015 et 2016 sont la *Petite messe solennelle* de Rossini et *Un Américain à Paris* de Gershwin.

Les établissements doivent se procurer la partition intégrale de l'œuvre *Un Américain à Paris* directement auprès de librairies spécialisées (<http://www.alfred.com/Products/An-American-in-Paris--00-MO0001.aspx>, page en anglais). Celle de la *Petite messe solennelle* est largement disponible. Les établissements utilisant une version en ligne gratuite doivent s'assurer qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur en vigueur dans leur pays.

## Théâtre

La sélection des stimuli prescrits dans le cadre de la proposition de représentation pour les sessions d'examens de mai et de novembre 2015 est fournie ci-après. **Toute version de ces stimuli est acceptable.**

De plus amples informations sur les procédures et les échéances sont disponibles dans l'édition 2015 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, dans la section « B6 – Groupe 6 : arts ».

Stimulus 1. La légende *The Stolen Woman Moon*

Stimulus 2. La photographie *Boy with grenade* de Diane Arbus

Stimulus 3. (mythe de la création) *How the World Was Made* (Philippines)

Stimulus 4. (chanson) *Calling all Angels* de Jane Siberry

Stimulus 5. Les signes du zodiaque

## Cinéma

### Liste des films prescrits pour l'évaluation

La sélection des films prescrits dans le cadre de la présentation pour les sessions d'examens de mai et de novembre 2015 est fournie ci-après.

Les enseignants choisiront trois films dans cette liste. Ces films ne doivent pas être étudiés en classe. Les titres des films choisis doivent être communiqués aux élèves quatre semaines avant la présentation. Ils devront alors choisir l'un des films proposés et préparer leur présentation pendant cette période de quatre semaines.

De plus amples informations sur les procédures et les échéances sont disponibles dans la section B6d de l'édition 2015 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* consacrée au cours de cinéma.

### Liste des films prescrits pour l'évaluation en 2015

*Le Triomphe de la volonté* (réalisatrice : Leni Riefenstahl), 1935, Allemagne

*Conte des chrysanthèmes tardifs* (réalisateur : Kenji Mizoguchi), 1939, Japon

*On the Waterfront (Sur les quais)* (réalisateur : Elia Kazan), 1954, États-Unis

*Trains étroitement surveillés* (réalisateur : Jiří Menzel), 1966

*Jean de Florette* (réalisateur : Claude Berri), 1986, France

*Le Piano* (réalisatrice : Jane Campion), 1993, Nouvelle-Zélande/Australie

*Toy Story 2* (réalisateur : John Lassiter), 1999, États-Unis

*Les tortues volent aussi* (réalisateur : Bahman Ghobadi), 2004, Iran/Kurdistan

*La femme sans tête* (réalisatrice : Lucrezia Martel), 2008, Argentine

*Breaking Bad – Saison 1 épisode 1 Chute libre* (réalisateur : Vince Gilligan) **et** épisode 2 *Le choix* (réalisateur : Adam Bernstein), 2008, États-Unis

*Moonrise Kingdom* (réalisateur : Wes Anderson), 2012, États-Unis

*Calvary* (réalisateur : John Michael McDonagh), 2014, Royaume-Uni

## Programme du diplôme en ligne

### Y a-t-il une limite au nombre de cours du Programme du diplôme en ligne qu'un élève peut suivre ?

Actuellement, le nombre de matières proposées en ligne est en augmentation mais est toujours limité par rapport au choix plus important offert pour les cours traditionnels. Cela risque donc de limiter le nombre maximum de cours en ligne qu'un élève souhaite suivre. La plupart des élèves choisissent un ou

deux cours en ligne dans leur Programme du diplôme mais, dans des cas tout à fait exceptionnels, certains élèves en ont choisi trois. Cela fait partie des conseils que l'établissement doit donner directement à l'élève, et nous recommandons aux établissements de se montrer prudents s'il s'agit pour eux d'une nouvelle initiative.

Chaque élève est différent, et c'est pourquoi les choix de combinaison de cours en ligne et de cours traditionnels varieront selon l'élève et selon l'établissement. Par conséquent, il n'existe pas de règle concernant le nombre maximal de cours du Programme du diplôme en ligne qu'un élève peut suivre, mais avant de prendre une décision, il convient d'étudier de près le profil de l'élève et l'expérience de l'établissement dans le domaine des cours en ligne. Un autre facteur important à prendre en compte est l'impact sur la planification de la simultanéité des apprentissages. En effet, plus le nombre de cours en ligne suivis par un élève et dispensés par un enseignant externe est important, plus la planification collaborative dans le cadre du Programme du diplôme est difficile.

### Un établissement scolaire peut-il proposer uniquement des cours en ligne pour un groupe de matières du Programme du diplôme particulier durant le processus d'autorisation et par la suite ?

En général, un établissement propose des cours du Programme du diplôme en ligne afin de compléter son offre de cours traditionnels, dans le but d'offrir un plus grand choix et une plus grande diversité à ses élèves. Les établissements doivent planifier un programme durable, ce qui est rendu davantage possible avec une combinaison équilibrée de cours traditionnels et en ligne, plutôt qu'en s'appuyant uniquement sur un seul type de cours. Cela étant, certains établissements pour lesquels le nombre d'élèves inscrits à des cours du groupe 6 est faible ont choisi de proposer le cours de cinéma de l'IB en ligne afin d'ajouter une option du groupe 6, par exemple. Par ailleurs, certains établissements situés dans des zones reculées où il s'avère difficile de recruter des enseignants de langue seconde qualifiés peuvent recourir aux cours en ligne de langue B et de langue *ab initio* du groupe 2.

Cependant, de manière générale, nous encourageons les établissements en cours d'autorisation ou d'évaluation de la mise en œuvre du programme de proposer une gamme solide de matières couvrant toutes les circonstances afin d'assurer la durabilité du programme à long terme. L'IB considère le fait de proposer uniquement des cours en ligne pour un groupe de matières comme un cas exceptionnel, n'allant toutefois pas à l'encontre des exigences relatives au programme. Les établissements doivent mettre en place un plan d'action avec des options de cours traditionnels de remplacement, au cas où des élèves retireraient leur inscription à un cours en ligne pour quelque raison que ce soit. Par ailleurs, des cours en ligne ont été mis en place en tant qu'options de repli dans certains établissements ayant soudainement perdu un enseignant de cours traditionnel.

## Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
<b>Groupe 1 – Études en langue et littérature</b>			
Langue A : littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Langue A : langue et littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
<b>Groupe 2 – Acquisition de langues</b>			
Langue B	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langue <i>ab initio</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langues classiques	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<b>Groupe 3 – Individus et sociétés</b>			
Gestion des entreprises	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Économie	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Géographie	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Histoire	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
TISG	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Philosophie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Psychologie	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Anthropologie sociale et culturelle	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Religions du monde	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
<b>Groupe 4 – Sciences</b>			
Biologie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Chimie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Technologie du design	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Physique	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Science du sport, de l'exercice et de la santé	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
Informatique	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
<b>Groupe 5 – Mathématiques</b>			
Mathématiques complémentaires NM	S.O.	Mai 2013	S.O.
Mathématiques complémentaires NS	2012 – 2013	S.O.	Mai 2014
Études mathématiques NM	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
Mathématiques NM	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
Mathématiques NS	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<b>Groupe 6 – Arts</b>			
Danse	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Cinéma	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Musique	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Théâtre	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Arts visuels	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<b>Tronc commun</b>			
Créativité, action, service	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Mémoire	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Théorie de la connaissance	2013 – 2014	Novembre 2014	Mai 2015
<b>Matières interdisciplinaires</b>			
Systèmes de l'environnement et sociétés	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Littérature et représentation théâtrale	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021

## L'IB sur le Web

Pour toute question relative au développement du Programme du diplôme, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [dpdevelopment@ibo.org](mailto:dpdevelopment@ibo.org).

### Communiquez avec vos pairs



<http://occ.ibo.org>



<http://ow.ly/wf7Bw>



@ibdp

#ibdp

### L'IB vous répond

Pour toutes les questions concernant la mise en œuvre ou l'autorisation de proposer le programme de l'IB.



[ibid@ibo.org](mailto:ibid@ibo.org)

### Catalogue des ateliers de l'IB

Catalogue des ateliers et ressources de l'IB en 2013-2014

<http://www.ibo.org/fr/events/documents/IBCatalogueFR2014.pdf>



### Ateliers de perfectionnement professionnel en ligne

Calendrier des ateliers en ligne

<http://ibo.org/fr/programmes/pd/online>



### Outils numériques de l'IB

Les outils numériques de l'IB proposent un large éventail de supports de communication gratuits.

<http://www.ibo.org/fr/myib/digitaltoolkit/>



**Lettres d'information électroniques de l'IB** – Restez à la pointe de l'actualité en recevant les dernières informations livrées en temps utile. Consultez les nouvelles du Programme du diplôme dans les lettres d'information électroniques envoyées par courriel.

**L'IB dans la pratique** est spécialement conçue pour la communauté de l'IB composée de professionnels de l'éducation, d'enseignants, de coordonnateurs et d'examineurs. Elle est publiée tous les deux mois,

en alternance avec *Actualités mondiales de l'IB* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Cette lettre d'information met l'accent sur les actualités et informations relatives aux pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières nouvelles sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur les possibilités de perfectionnement professionnel et sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Elle vise à apporter un soutien supplémentaire aux professionnels de l'éducation les plus impliqués dans l'enseignement et l'apprentissage des programmes de l'IB. Ces lettres d'information sont envoyées aux adresses électroniques des coordonnateurs figurant dans IBIS. Il est aussi possible de les consulter à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/newsletters/>.

**Actualités mondiales de l'IB** fournit toutes sortes d'actualités sur l'IB, de travaux de recherche, ainsi que des informations susceptibles d'intéresser un large public comprenant des enseignants, des coordonnateurs, des conseillers et des chefs d'établissement, des parents, des professionnels de l'éducation exerçant dans des établissements désireux de devenir des écoles du monde de l'IB, des donateurs, des organisations affiliées ainsi que des collègues qui exercent au niveau universitaire. Cette lettre d'information est publiée tous les deux mois, en alternance avec *L'IB dans la pratique* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Elle peut circuler librement entre les parties intéressées par l'IB. L'inscription s'effectue sur la base du volontariat. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/newsletters/>.

**Dernières nouvelles de l'IB** est exclusivement destinée aux directeurs d'école du monde de l'IB. Elle est envoyée par courriel aux adresses électroniques enregistrées dans IBIS, et publiée trois fois par an.



### Magasin en ligne de l'IB

[sales@ibo.org](mailto:sales@ibo.org)

Le magasin en ligne de l'IB propose un large éventail de livres, affiches, articles et autres ressources pour la communauté de l'IB.



### La série *IB Prepared* est maintenant disponible au format iBooks

Plusieurs ouvrages parmi les plus populaires de la série *IB Prepared* sont désormais disponibles au format iBooks. Cette collection de guides pour la révision fournit une aide concrète pour accompagner les élèves dans leur préparation aux examens et évaluations du Programme du diplôme.

Vous pouvez trouver les titres suivants sur iTunes (en anglais uniquement).

*IB Prepared: Chemistry SL*

*IB Prepared: Physics SL*

*IB Prepared: Chemistry HL*

*IB Prepared: Physics HL*

*IB Prepared: Extended essay*

**La collection à succès  
IB Questionbank au format  
électronique**



Les matières suivantes de la collection *IB Questionbank* sont disponibles (en anglais) : mathématiques, psychologie, géographie, histoire module 2 (également disponible en espagnol). Grâce à cette collection de ressources en ligne, l'utilisateur peut, en l'espace de quelques minutes, créer des tests, des épreuves et des feuilles de saisie de notes personnalisés en prenant pour modèle des centaines de questions d'examen, des barèmes de notation et des

rapports pédagogiques authentiques. Ces publications sont disponibles sur tous les systèmes d'exploitation.

Vous pouvez trouver les titres suivants sur le magasin en ligne de l'IB.

*IB Questionbank Online:  
Mathematics*

*IB Questionbank Online:  
Route 2 History (in English)*

*IB Questionbank Online:  
Psychology*

*IB Questionbank Online:  
Route 2 History (in Spanish)*

*IB Questionbank Online:  
Geography*

Découvrez les autres ressources du Programme du diplôme disponibles pour les élèves et les enseignants sur le magasin en ligne de l'IB à l'adresse <http://store.ibo.org/>.